

Les écoles veulent changer le calendrier du CEB

Les directeurs de 250 établissements primaires dénoncent les modalités d'organisation de l'épreuve certificative.

Depuis 2009, les élèves de 6^e primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tous soumis à une épreuve externe identique liée à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB). L'épreuve, souvent décriée, est cette fois-ci la cible de critiques de plus de 250 directeurs d'écoles libres qui ont adressé une lettre au vitriol à leur ministre de tutelle, Marie-Martine Schyns (CDH).

Ce n'est pas le CEB en lui-même qui est l'objet du courroux des chefs d'établissements, mais bien son organisation. Plusieurs griefs sont avancés : mode de correction des copies, distribution de celles-ci, mais surtout calendrier de l'épreuve certificative. Cette année, par exemple, le CEB se déroulera du vendredi 15 au jeudi 21 juin. Christine Toumpsin, la présidente du collège des directeurs de Bruxelles

et du Brabant wallon, et Béatrice Barbier, la présidente de l'association des directeurs de l'enseignement spécialisé fondamental catholique s'insurgent : « *Les dates sont insensées. Elles sont contre-productives sur le plan pédagogique et contraires aux principes de gratuité dans l'enseignement.* » Les deux représentantes des directions se demandent « *comment justifier qu'il manque, en 6^e primaire, 10 jours de travail pédagogique ?* ». Elles expliquent qu'« *après le CEB, c'est très compliqué de mettre les enfants au travail, ils considèrent que l'année est finie, ils n'ont plus envie* ». Dans les faits, les derniers jours de juin se transforment en « *jours blancs* », avec parfois une contamination vers les petits frères et sœurs inscrits dans d'autres années. « *Les examens sont finis, les parents se croient permis de partir en vacances,*

certain ne viennent même pas chercher le CEB ! Il suffit de jeter un coup d'œil dans les registres de fréquentation de ces deux dernières années pour comprendre que l'absentéisme scolaire prend tout son sens pendant cette période de battement. Tout en luttant d'un côté contre ce phénomène, la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même le provoque bel et bien en fin de 6^e primaire », s'insurgent nos interlocutrices.

Du côté du ministère, on réplique que « *les dates ne sont pas décidées sur un coin de table. La proposition est celle de la commission de pilotage où sont représentés tous les réseaux, en ce compris celui des directions concernées* ». On précise que « *l'organisation est resserrée au maximum : après l'épreuve, il faut donner du temps pour les corrections, les délibérations en école et les recours éventuels* ». ■

« Nous sommes fatigués de faire le baudet »

- ▶ Des directeurs bruxellois et brabançons, soutenus par des Wallons, disent leur courroux sur le CEB.
- ▶ Ils dénoncent, non pas l'existence de l'épreuve, mais ses modalités d'organisation, qualifiées de contre-productives.
- ▶ Ils déplorent notamment de devoir par leurs propres moyens organiser le transport des sujets d'examen.

Profond « mécontentement général », « calendrier insensé », « organisation contre-productive sur le plan pédagogique », « refus de continuer à cautionner le système »... C'est un courrier au vitriol qui vient d'être envoyé à la ministre Schyns (CDH) - via leurs fédérations - les directrices et directeurs primaires de quelque 200 écoles libres de Bruxelles et du Brabant wallon et d'une cinquantaine d'écoles libres spécialisées réparties sur tout le territoire francophone. Un courrier qu'auraient volontiers signé la plupart des autres directions francophones du réseau si la question des corrections - qu'ils ne partagent pas toujours - en avait été absente. Cible de leur courroux : le célèbre CEB (Certificat d'études de base) couronnant le cycle primaire.

La grogne monte depuis quelques années déjà. Elle s'est amplifiée ces dernières semaines lorsque les directions ont pris connaissance des dates de passation de l'épreuve 2018 : du 15 au 21 juin. Soit, à un jour près, la même période que ces dernières années alors que les directions font, depuis longtemps, remonter des signaux d'alerte sur ce sujet. « Les dates sont insensées. Elles sont contre-productives sur le plan pédagogique et contraires aux principes de gratuité dans l'enseignement », tance Christine Toumpsin (présidente du collège des directeurs de Bruxelles et du Brabant wallon) et Béatrice Barbier (présidente de

l'association des directeurs de l'enseignement spécialisé fondamental catholique).

Contre-productives parce qu'elles laissent, d'une année à l'autre, une dizaine de jours blancs entre la fin de cet examen et la fin juin. « Comment justifier qu'il manque, en 6^e primaire, 10 jours de travail pédagogique ? » À leurs yeux, ces jours blancs sont calqués sur le calendrier du secondaire, lui-même imposé par la nécessité de traiter de nombreux recours. Ils ne se justifieraient cependant guère en primaire où ces recours sont rares.

« Les examens finis, les parents se croient permis de partir en vacances, certains ne viennent même pas chercher le CEB ! »

« Après le CEB, c'est très compliqué de mettre les enfants au travail, ils considèrent que l'année est finie, ils n'ont plus envie. » Alors, les écoles doivent se résoudre à « faire du rangement » ou de « l'occupationnisme contraire aux principes de gratuité dans l'enseignement » puisque la plupart des activités culturelles ou ludiques coûtent de l'argent en termes d'accès et de déplacement. Les directrices et directeurs s'interrogent : « Comment, dans ces conditions, prouver aux parents qu'il est encore intéressant d'envoyer les enfants à l'école ? » Ils s'interrogent d'autant plus que ces jours blancs favorisent l'absentéisme. Avec une contamination vers les petites sœurs ou frères inscrits dans les autres années. « Les examens sont finis, les parents se croient permis de partir en vacances, certains ne viennent même pas chercher le CEB ! Il suffit de jeter un coup d'œil dans les registres de fréquentation de ces deux dernières années pour comprendre que

l'absentéisme scolaire prend tout son sens pendant cette période de battement. Tout en luttant d'un côté contre ce phénomène, la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même le provoque bel et bien en fin de 6^e primaire. »

Par ailleurs, depuis les fuites intervenues en 2015 - liées à des examens du secondaire et non du CEB, la Fédération Wallonie-Bruxelles a considérablement

renforcé les mesures de sécurité. À commencer dans le circuit de distribution des copies : fini le temps où les responsables locaux en disposaient plusieurs jours à l'avance.

Désormais, les directeurs sont priés, la veille des premier et des troisième jours, de se rendre dans un lieu convenu pour réceptionner les copies vierges destinées à leurs élèves. Ces lieux - environ 150 répartis sur tout le territoire - sont le plus souvent des écoles de la Fédération avec une pièce « sécurisée ». L'ensemble est livré dans des enveloppes scellées qui ne peuvent être ouvertes que le matin de l'épreuve. « En fait, nous sommes fatigués de faire le baudet, commente Christine Toumpsin. Nous devons transporter les feuilles - dans mon cas, j'ai 80 élèves, ça fait un fameux paquet - par nos propres moyens : une valise sur roulettes, notre voiture personnelle, voire les transports en commun pour ceux qui n'en ont pas. Le tout à deux reprises et le plus souvent à nos frais. C'est le règne de la débrouille. » Dans leur lettre, les directeurs vont plus loin : « Les consignes de sécurité ont été rédigées à la va-vite. Elles sont strictes et ridicules tant elles manquent de bon sens. La situation n'a pas pu être modifiée, ni pour la livraison des épreuves ni pour les consignes de sécurité. » En fait, lancent-ils à la ministre : « Vous souhaitez rester crédible plutôt que de vous exposer au risque de nouvelles fuites. »

La présidente ajoute : « Où est la sécurité quand on enferme les copies dans une salle de sport dont de nombreuses personnes ont la clef ? Ce ne serait peut-être pas plus mal de nous faire un peu confiance. En tout cas, nous avons autre chose à faire de nos journées que de faire le baudet. Nous estimons que les épreuves doivent être livrées dans les écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles, exactement comme pour les évaluations externes non certificatives. » Et puis, plus fondamentalement, les directeurs qui collectionnent une série d'autres revendications - notamment une revalorisation statutaire souvent promise et jamais acquise - disent « en avoir assez de ne pas être écoutés ». ■

ERIC BURGRAFF

EN PRATIQUE

Du français, des maths, de l'éveil

Quoi ? Chaque année, les épreuves externes liées à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) portent sur le français, les mathématiques et l'éveil.

Qui ? Elle est obligatoire pour tous les élèves de 6^e année de l'enseignement primaire, tous les élèves de 1^{er} et 2^e années différenciées ainsi que de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire, les élèves de 1^{er} année commune ou complémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB, les élèves relevant de l'enseignement à domicile qui ont eu 12 ans le 31 août 2017. Elle est également accessible, sur décision des parents, à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve et sur décision du conseil de classe, aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé.

Quand ? Les dates de passation sont fixées aux matinées des vendredis 15, lundi 18, mardi 19 et jeudi 21 juin 2018.

corrections « La responsabilité doit être rendue aux écoles »

Après les examens, il y a les corrections. Du sérieux, très sérieux. À l'échelle du territoire francophone, cela représente des dizaines de groupes où les profs scrutent, à la chaîne, des centaines d'épreuves. Ou plutôt des morceaux d'épreuves car, pour minimiser le risque d'erreur, chacun se spécialise dans quelques questions avant de passer les feuilles à son voisin.

« *Tout honneur aux inspecteurs, commente Christine Toumpsin, c'est généralement bien organisé, nous les remercions pour ce travail complexe.* » Ce qui n'empêche pas les directeurs de pointer quelques faiblesses.

Généralement les copies sont corrigées par les enseignants de sixième primaire, secondés par des instituteurs actifs dans les autres années et par les directions. « *Officiellement, les directions du libre n'ont pas d'obligation à participer aux corrections. Pourtant, on sent bien la pression, on y est invité avec insistance par les inspecteurs et, dans certains endroits, c'est très mal vu d'être absent. Or, quatre jours de correction, c'est quatre jours de travail à rattraper. Notre présence est indispensable dans chacun de nos établissements à cette période.* »

Un « droit à la confiance »

Sur le fond, les directeurs pointent la déshumanisation du système : « *Les enseignants n'ont pas d'aperçu général de l'examen, ni même des erreurs commises par leurs élèves puisqu'ils n'ont corrigé que quelques items, toujours les mêmes, sans réfléchir ni se poser de question. Avec le risque de laisser des erreurs.*

Pourtant, le travail de correction, pour un pédagogue, demande une remise en question de ses propres pratiques ainsi qu'une réflexion sur le travail des élèves. Impossible, lorsque le système exige rendement et efficacité. » Ils s'interrogent : « *Les enseignants de secondaire ne sont pas soumis, eux, à l'obligation des chaînes de corrections, ni pour le CE1D, ni pour le CESS. Ont-ils, plus que ceux du primaire, droit à la confiance des res-*

ponsables de l'enseignement ? »

Aussi, ils formulent une ultime exigence : « *La responsabilité des corrections doit, dès 2019, être rendue aux directions des écoles fondamentales. Les enseignants du fondamental ne sont pas à surveiller davantage que leurs collègues du secondaire. Ils sont capables de faire du travail de qualité en corrigeant dans leurs écoles ou à domicile.* » ■

RÉACTION**« Rien à voir avec un manque de confiance »**

La ministre Schyns comprend certaines remarques mais ne peut les cautionner toutes. Son porte-parole, Eric Etienne, explique.

L'organisation. « Les dates ne sont pas décidées par la ministre ou son chef de cabinet sur un coin de table. La proposition est celle de la commission de pilotage où sont représentés tous les réseaux, en ce compris celui des directions concernées. Personne n'a soulevé de remarques fondamentales, les principes sont ceux des années antérieures. Cela étant, l'organisation est resserrée au maximum : après l'épreuve, il faut donner du temps pour les corrections, les délibérations en école et les recours éventuels. Je note qu'après la proposition de la commission de pilotage, des directeurs ont demandé la suppression mercredi au profit du jeudi, ce qui a été entendu. Cela étant, la ministre rencontrera prochainement toutes les associations de directeurs pour voir si des améliorations peuvent encore être apportées. »

La logistique. « L'affaire est rodée désormais. Les règles sont là pour limiter, statistiquement, le risque de fuite. Dans le chef de l'autorité, il ne s'agit pas de pénaliser mais de mettre des mesures en place pour que les choses se passent bien. Vous savez, à l'heure des réseaux sociaux, une fuite locale - même involontaire - peut vite devenir virale. Cela n'a rien à voir avec un manque de confiance. »

Les corrections. « Le modèle est utile et nécessaire dans une épreuve externe certificative. Si on veut que les résultats du CEB puissent être comparés d'une année à l'autre, il faut un minimum de standardisation dans la correction. Par ailleurs, il faut se souvenir que le modèle est historique, il existait déjà pour les examens cantonaux et interdiocésains voici plusieurs décennies. Enfin, il n'y a aucune obligation de correction pour les directeurs concernés. »

E.B.